



## **Municipalité de Frelighsburg**

2, place de l'Hôtel de ville  
Frelighsburg (Québec) J0J 1C0  
Tél.: (450) 298-5133 / Téléc.: (450) 298-5557

### **AVIS PUBLIC**

#### **RÈGLEMENT 116-01-2005(18-1) ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Veillez prendre avis que le conseil municipal adoptera le règlement 116-01-2005(18-1) accordant une rémunération aux membres du conseil, à l'Hôtel de Ville lors de la séance régulière du 5 mars 2018 à compter de 19h.

Le règlement vient modifier les articles 1, 2, et 5 du règlement 116-01-2005(17-1) aux fins de couvrir l'exercice financier de l'année 2018, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2108, de fixer le taux d'indexation de la rémunération des élus municipaux à 1,5% ;

La municipalité de Frelighsburg verse aux membres du conseil municipal comme rémunération pour tous les services qu'ils rendent à la municipalité à quelque titre que ce soit, la somme annuelle des montants suivants :

- a) 9 354,52 \$ dans le cas du maire
- b) 3 118,17 \$ dans le cas des conseiller(ère)s;

Pour les dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction, la municipalité verse une allocation annuelle de :

- a) 4 677,25 \$ dans le cas du maire
- b) 1 559,08 \$ dans le cas des conseiller(ère)s;

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS FÉVRIER DEUX MILLE DIX-HUIT.

Anne Pouleur  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière